

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT du Loiret (45)

COMMUNE de DRY

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Commissaire Enquêteur

Michel BENOIT

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : La Modification de droit commun
du plan local d'urbanisme de la
Commune de DRY.

Siège - Mairie Meung-sur-Loire

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Modification de droit commun du plan local d'urbanisme de la Commune de DRY.

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 2023-PLU HD-008 en date du 8 décembre 2023 de

M. le Maire de : du Président de la Communauté de Communes des

M. le Préfet de : Terris du Val de Loire, Jean Pierre DURAND

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

Membres titulaires : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Membres suppléants : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 8 janvier 24 - 9h00 au 6 février 24 - 17h00

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Mairie de DRY

Autres lieux de consultation du dossier : Mairie de Meung-sur-Loire, siège de la CCTVL

Registre d'enquête :

comportant _____ feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : _____

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les lundi 8 janvier 2024 de 9h00 à 12h00 et de _____ à _____

les samedi 27 janvier 2024 de 10h00 à 12h00 et de _____ à _____

les Mardi 6 février 2024 de 14h00 à 17h00 et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

Le 6 Février 2024 à 17 heures 30

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), Michel BENOIT déclare clos le présent registre
qui a été mis à la disposition du public pendant 30 Jours jours consécutifs,
du 8 Janvier 2024 au 6 Février 2024
de _____ heures _____ à _____ heures _____ et
de _____ heures _____ à _____ heures _____

Les observations ont été consignées au registre

par 0 personnes (pages n° _____ à _____).

En outre, j'ai reçu 0 lettres ou notes écrites
qui sont annexées au présent registre :

1 lettre en date du _____ de M _____

2 lettre en date du _____ de M _____

3 lettre en date du _____ de M _____

4 lettre en date du _____ de M _____

5 lettre en date du _____ de M _____

6 lettre en date du _____ de M _____

signature

Le Commissaire Enquêteur

Michel BENOIT

